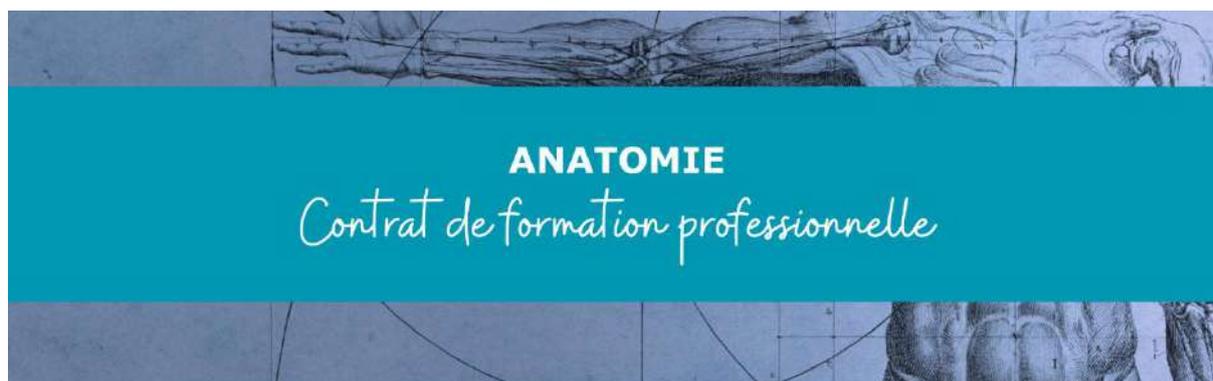




# École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,  
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles  
[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code Postal</b>	
<b>Ville</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Téléphone</b>	

**Important :** Un second document nommé « Programme Pédagogique » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.



## Les objectifs

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Connaître les bases de l'anatomie (localisations), de la physiologie et des grands principes de santé liés au fonctionnement du corps humain et des pathologies courantes.

Cette formation est particulièrement utile aux thérapeutes ou aux praticiens du bien-être qui n'ont pas eu de formation dans ce domaine, pour améliorer leur compétence dans leur exercice professionnel.

Action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

## Dates, durée, lieu, effectif de la formation

- Dates de la formation : 5 jours de vidéos avec polycopiés en autonomie sur notre plateforme pédagogique, **représentant 35h de vidéo enregistrée**, consultables 7j/7, 24h/24.

Webinaire en direct avec Christian BUSSER (synthèses et réponses aux questions)

✓ **Le mardi 1er juillet 2025, de 18h30 à 19h30**

✓ **Le mardi 9 décembre 2025, de 18h30 à 19h30**

Ces deux sessions seront enregistrées, puis disponibles en Replay

**En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable.**

**Soit 37h de formation** (équivalent de 35 heures en autonomie, et 2 heures en direct en distanciel)

Effectif maximum : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter.

Pour certaines formations ou parties de formation, les relevés de connexions à la Plateforme Pédagogique <https://www.plantasantecours.com/> pourront être utilisés.

## Outils Pédagogiques

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace les éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « Présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.



## Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

En annexe du présent contrat dans le « Programme Pédagogique », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

## Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site [plantasante.fr](http://plantasante.fr), et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

## Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr), ou sur le 06 45 33 75 04.

## Prérequis

Niveau Bac



## Préparateurs et rédacteurs des cours

- **MEISSE Amandine** : Infirmière DE, spécialisée en gériatrie et soins palliatifs, Naturopathe, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Aromathérapeute, Conseillère en Fleurs de Bach.
- **HEBERLE Eléa** : Docteur en biologie, chercheuse et communicante scientifique, Ingénieure Pédagogique.
- **Avec la participation de Christian BUSSE** (intervenant permanent), créateur de la méthode DIPKAR, Dr en Pharmacie et en Ethnologie, certificat d'orthopédie pratique.

4

## L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSE**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC).

## Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

## Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

## Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



## Modalités de paiement

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

5

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **500.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 800.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr). Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr) en exposant votre situation.

**Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté**

Par M. ou Mme : \_\_\_\_\_

Pour la formation en Anatomie - Physiologie 2025

de M. ou Mme : \_\_\_\_\_

6

**500,00 € net de taxes** au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **ANAT-2025 suivi du nom et prénom du stagiaire** » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :  
BNP PARIBAS OBERNAI (01387)  
19 RUE DU MARCHE  
67210 OBERNAI  
RIB : 30004 01387 00010091956 70  
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670  
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

**500,00 € net de taxes**  
Soit 37 heures de formation

**NB :** Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par **virement bancaire**. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de régler par chèque, ou en espèces, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

**Pour valider votre inscription, vous devez :**

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**  
ECOLE PLANTASANTE  
2A rue du Mal Koenig  
67210 OBERNAI

*Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.*

- **Cocher la case suivante :**
  - J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou  
Elisabeth BUSSE  
Gérants de l'École Plantasanté